CTM du 5 novembre 2019

« Je dis pas que ça résout tous les problèmes »
Pascal Bernard, DRH
Sabine Fourcade, SG des ministères sociaux

Sommaire

« OH MAGIE ! » Déclaration préalable de SUD-TAS 1

CRIT : c'est reparti pour un sale tour... 2

La ministre et la DGT « mettent la douille » à l'inspection 3

226 ETP supprimés ! - Point d'info sur le projet de loi de finances 2020 5

Suis ta mission sans poser de question - info sur la mise en œuvre de l'organisation territoriale de l'Etat.....6

Crise des vocations dans un ministère en voie de disparition Projet de décret statutaire de l'inspection du travail (pour avis) 6

« OH MAGIE ! » Déclaration préalable de SUD-TAS

L'actualité récente nous le prouve, au ministère du travail règnent de grands prestidigitateurs. Et en premier lieu au sein même de cette instance. Des sujets inscrits à l'ordre du jour ne sont pas abordés à un CTM, ils ne sont pas réinscrits aux CTM suivants. Ainsi, malgré nos demandes répétées, auxquelles l'administration ne daigne même pas répondre, la question des effectifs de l'inspection du travail et de ses 200 sections qui disparaissent, la question du décret relatif à l'organisation et aux missions de services de l'Etat en Guyane ou encore la question de la politique indemnitaire du ministère ne sont pas inscrits à l'ordre du jour du CTM.

C'est dommage car à l'occasion de ces questions, on aurait souhaité vous interpeller. Par exemple, sur la politique indemnitaire, nous aurions remis sur le tapis le fait que l'administration refuse à des agent.es de contrôle les revalorisations de l'IFSE auxquelles ils ont droit. Observez la subtilité de votre administration : un.e agent.e de contrôle a plus trois ans d'ancienneté sur sa section et change de section, son IFSE est revalorisée. Un.e agent.e de contrôle a plus trois d'ancienneté sur sa section, voit sa section supprimée à l'occasion d'un redécoupage, change de section… et là, magie, on lui refuse sa revalorisation de l'IFSE. Enfin, magie, magie… à ce stade, ce n'est plus de la magie, c'est plutôt du jeu de bonneteau, M. Bernard.

Quand, M. le DRH, notre organisation vous met en face de cette incohérence scandaleuse au mois de juillet, elle s'attendait à une réaction de votre part. Mais, sans doute dépassé par les tours que vous jouez aux agent.es de ce ministère, votre réponse a, comme les sujets de l'ordre du jour du CTM, disparu. Tout comme les régularisations dues aux agent.es de secrétariat d'inspection qui n'ont pu bénéficier de la revalorisation de l'IFSE pour changement de groupe à l'occasion de leur passage en assistant.e de contrôle, lesdit.es agent.es n'ayant pu suivre l'ensemble des formations en raison de leur état de santé ou leur situation familiale. Rassurez-vous, même si l'administration a égaré ses beaux principes, elle n'en a perdu son label égalité pour autant : l'essentiel est sauf.

Une autre disparition inquiétante, c'est celle de la ministre du travail. Une ministre, ça défend ses services et ça respecte son portefeuille. Mais, horreur, la femme politique qui a pris sa place a désavoué sur le service public radiophonique nos collègues de l'inspection du travail qui avait osé faire le boulot auprès de la direction de la SNCF et pris la place du juge pour dire que le droit de retrait des cheminots n'était pas justifiée. Devons-nous déclencher l'alerte enlèvement pour tenter de retrouver la vraie ministre du travail ???

Notons toutefois M. Bernard, Mme Fourcade, qu'il faut parfois vous pousser pour que vous daigniez exercer votre art de la prestidigitation. Ainsi, sous la pression intersyndicale et celle des agent.es, vous avez finalement accepté de remettre sur la table les 92 postes d'inspecteur.ices du travail qui avaient été subtilisés par des jurys aussi arbitraires que méprisants en organisant une session complémentaire. Sauf que ce sale tour, les contrôleurs et contrôleuses ne le connaissent déjà que trop. Il faudrait donc que 92 CT acceptent de se plier une nouvelle fois à la sinistre plaisanterie du CRIT pour se voir accorder un avenir au sein du ministère du travail. Les modalités ne nous conviennent pas, et, surtout, nous n'oublions les centaines de contrôleur.euses resté.es sur la touche qui se retrouvent coincés dans leur corps en extinction.

Et derrière ce corps en extinction, il y en a un deuxième, encore plus massif, celui des adjoint.es administratif.ives comme le prouve les chiffres des effectifs du bilan social 2018, inscrit à l'ordre du jour de ce CTM. A ce propos, sur le bilan social on a du mal à suivre vos effets de manche. Avez-vous dissimulé dans un chapeau le bilan social 2017 ou encore les annexes indispensables sur les corps, l'égalité femmes/hommes et la diversité ?

Toutefois, pour finir, reconnaissons que vous avez passé un cap quant aux tours que vous nous jouez. Rendez-vous compte, le ministère du travail compte faire disparaitre les fonctions supports ainsi que les unités départementales. Rien que cela, quel clou de ce triste spectacle. En réalité, on ne sait plus où porter son attention avec l'OTE, tant nous allons de mauvaises surprises en mauvaises surprises. Notamment, parmi les dernier.es arrivé.es sur la scène de casse de nos services, la préfiguratrice bretonne : une contractuelle, ancienne n°2 de la CFDT, qui pantouflait jusque-là à la caisse des dépôts. A celle-ci qui déclarait récemment que « la réforme [des retraites] allait dans le bon sens », à cette hiérarchie qui applique avec zèle les ordres d'une ministre du travail qui n'en est pas une, à ce gouvernement qui ne connait rien à nos services mais qui est uniquement guidé par sa haine du fonctionnaire et des missions que nous portons, nous opposons notre détermination à stopper ces projets destructeurs.

Nous appelons à ce titre à la grève du 5 décembre pour défendre nos retraites, contre la réforme Macron qui ne va que dans un seul et mauvais sens, la fin du modèle par répartition, ce pour le plus grand bonheur des organismes privés.

CRIT : c'est reparti pour un sale tour…

A la suite des déclarations préalables des organisations syndicales, il a été demandé au DRH et à la SG des ministères sociaux des réponses claires sur l'organisation d'une nouvelle session du CRIT en 2020. Voici les éléments que nous avons pu apprendre.

L'administration annonce son intention de tout revoir à zéro : les épreuves, le jury (que l'administration souhaite cadrer et préparer), et la formation préparant au concours.

Au niveau du calendrier, le marché pour la formation des candidat.es sera notifié le 6 janvier pour que la formation, assurée par un prestataire donc, se déploie entre la mi-janvier et avril/mai. Les résultats devant être publiés avant le 1er août 2020 pour des raisons budgétaires, l'administration a établi un rétroplanning qui donne ceci :

- inscriptions au concours entre début janvier et début février et constitution du jury dans le même temps ;
- début mars, transmission au jury de la liste des candidats admis à concourir (à ce jour nous n'avons pas de précisions sur d'éventuelles conditions pour candidater) ;
- jurys constitués début avril et planning de passage des candidat.es transmis début avril ;
- envoi des convocations aux candidats fin avril/début mai, réunion et formation du jury à la même période ;
- début des épreuves le 22 juin

Un prochain CTM aura lieu le 10 décembre, des précisions seront apportées à cette occasion.
Pour les OS ces annoncent laissent d'importantes interrogations en suspens : qui va pouvoir concourir, quelle sera la nature des épreuves, quels seront les critères de sélection du jury, et quel sera le coût de cette nouvelle session ?

Jury bienveillant du CRIT 2020

Est aussi évoqué le problème des jurés. Certain.es transpirent le mépris pour les contrôleur.euses du travail ainsi qu'ont pu le constater des candidat.es à leurs dépens. Ce alors qu'une partie d'entre elles et eux a quitté les services depuis 10 ans ! Et puis, si le jury est souverain on ne voit pas pourquoi ni comment une formation pourra éviter leur hostilité à l'égard des candidat.es. Enfin, nous apprenons que le DRH n'a pas encore rencontré le président du jury afin d'effectuer le retour d'expérience selon lui nécessaire…un mois après l'annonce des résultats…

A SUD nous ne pouvons que réitérer notre position : il s'agit d'un immense gâchis. Ces 92 postes ouverts ne sont en rien une réponse à la situation de près d'un millier de contrôleur.euses dont l'avenir s'est assombri dès l'annonce de la disparition du corps, en l'absence d'un plan de transformation de l'emploi de l'ensemble des concerné.es. La seule solution reste le passage de tous les CT qui le souhaitent en IT.

Mme Fourcade admet que ce concours ne résout pas tous les problèmes mais qu'il est *« important de donner un signe aux recalés. On refait un concours pour ne pas rester sur sentiment douloureux pour les collègues. »* Les CT vont devoir se fader à nouveau inscription, dossier, épreuve, lesquels en plus seront remaniés

Le DRH annonce lui son intention de retravailler avec les OS pour envisager les évolutions possibles pour le corps CT. Mais sans calendrier, sans propositions, sans rien et après la fin de non-recevoir des précédentes négociations entamées, bizarre mais on n'est absolument pas convaincu.es que l'administration cherche vraiment des solutions.

La ministre et la DGT *« mettent la douille »* à l'inspection

D'abord, de bon matin à une heure de grande écoute, Muriel Pénicaud dézingue publiquement les agent.es de contrôle de son ministère à la radio, laissant entendre que les courriers de l'inspection à la SNCF en Grand Est n'engagent que leur auteur.ice et non l'institution, et que ceux-ci n'ont aucune valeur contraignante !

Puis elle est rejointe par le DGT, censé à tout le moins veiller sur le respect des missions de l'inspection du travail. Cette position écrite est adressée à l'employeur (la SNCF donc) derrière le dos des agents, et ceci est malheureusement habituel.

Précédemment, le 10 octobre, c'est le Président de la République qui déclarait aux entrepreneurs lors d'un forum, parlant des agents du fisc et de l'inspection du travail : *« vous pouvez le dire de ma part, quand quelqu'un arrive et pour la première fois vous met la douille, vous dit je vous mets tout de suite des pénalités plein pot, vous pourrez lui dire j'ai vu le président de la république il nous a dit qu'il y a le droit à l'erreur ! S'ils ne sont pas au courant vous m'écrivez ! et ce sera corrigé ! »*

A l'interpellation de l'administration sur ces graves dérives du gouvernement et de l'autorité centrale de l'inspection, la SG et le DRH bottent en touche et renvoient la balle à la DGT.

En tout cas, ça fait bien rire les chef.fes assi.ses en face de nous, ainsi qu'une partie des OS, que des représentant.es du personnel demandent à la SG, au DRH, au DGT de rappeler à la ministre que ces propos à l'encontre des agent.es de ses services sont intolérables. Ah bon c'est drôle, et c'est si incongru ? Il serait pourtant bien temps que cessent les déclarations visant à délégitimer notre action auprès des employeurs qui ne respectent pas leurs obligations.

M. Vilboeuf arrivé, les représentant.es rappellent que, même si ce n'est pas la première fois qu'on le constate, il est scandaleux de désavouer l'action d'agent.es de contrôle de la sorte. Mais la DGT n'en démord pas : selon nos chefs les IT doivent en référer à la centrale avant de faire leurs observations à une entreprise, enfin du moins quand c'est la SNCF (valable aussi pour Air France, l'UEFA… bref vous voyez, ceux qui ont la ligne directe du DGT pour se plaindre et au secours desquels volent nos hiérarques pour éviter qu'on ne leur « mette la douille » comme dirait le président de la République).

Devant ces propos SUD rétorque au contraire que quand un.e patron.ne se plaint d'un.e IT il est du devoir de la hiérarchie d'en informer la ou le collègue en question. A fortiori quand le DGT répond, par écrit, à l'entreprise en retour. D'ailleurs, pour prendre l'administration à son propre jeu, notons que c'est ce que stipule le code de déontologie dont sait très bien se servir la hiérarchie quand il s'agit de sanctionner des syndicalistes. Dans le même ordre d'idée on pourra constater non sans ironie que les courriers de M. Struillou ne sont pas enregistrés sous WIKIT.

Le DGT adjoint ne souhaite pas commenter les propos de la ministre et nous apprenons que la centrale n'a pas non plus rappelé son erreur d'appréciation juridique à Mme Pénicaud, s'arrogeant la possibilité sur les ondes de décréter que « la grève est illégale ». Pourtant la SNCF n'a pas souhaité poursuivre les agent.es qui ont effectué leur droit de retrait (puisque c'est ce dont il s'agit et non d'une grève)…

Pour saborder le travail des agent.es des UC l'administration peut toujours faire plus. Suppressions de postes par centaines et réorganisations incessantes, retour de la politique du chiffre, pressions et menaces contre les agent·es et pour compléter le tableau une ministre qui ment et prend systématiquement fait et cause pour le patronat, contre les salarié·es et contre la position de ses services.

Pour finir, interrogé sur les listes des agent.es qui ne saisiraient pas dans Wik'it qui lui sont transmis, à sa demande, par les Direcctes (certains font particulièrement du zèle), M. VILOBEUF est resté évasif sur la finalité d'une telle opération… et toujours menaçant en indiquant qu'il fallait que les agent.es saisissent. Celui-ci n'a aucune volonté de s'interroger sur les raisons motivant ceux et celles qui refusent de participer à la politique du chiffre du ministère.

226 ETP supprimés ! - Point d'info sur le projet de loi de finances 2020

Après une présentation technique des budgets opérationnels de programme (BOP) par des représentant.es de la direction des finances, des achats et des services (DFAS) de la DGEFP et de la DGT, les organisations syndicales souhaitent soulever quelques points.

Ainsi une représentante note que sur le programme 155, 1,2 millions d'euros sont prévus pour l'accompagnement RH suite aux restructurations…alors que nous ne connaissons pas encore le nombre de postes concernés !

SUD rappelle que la lutte contre la pauvreté a été annoncée priorité du gouvernement, et que ce c'est d'ailleurs la justification avancée pour procéder à la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat (OTE) avec la création des DDI. Nous n'étions bien évidemment pas dupes mais l'arnaque est confirmée à la lecture des BOP concernés puisqu'on constate une simple reconduction du budget précédent pour les BOP 102 et 103.

Notre organisation s'interroge aussi sur la *« mesure catégorielle d'1,6 millions d'euros destinée essentiellement à accroître la rémunération au mérite des agents »*. La DFAS répond que c'est une enveloppe indemnitaire notamment pour le CIA, mais que la manière dont ce montant va être réparti n'est pas définie par la loi de finances.. Pour rappel, SUD demande justement à chaque CTM l'inscription à l'ordre du jour d'un point sur la politique indemnitaire du ministère, et ce depuis plusieurs mois !

Le chiffre à retenir de ce projet de loi de finances, c'est la suppression pour 2020 de 226 ETP, entérinant pour une année supplémentaire une baisse continue des effectifs depuis 2009.

La SG tient à nous faire remarquer qu'elle est bien désolée que cela ne nous convienne pas, mais que c'est le Parlement qui décide des orientations politiques du budget (« Vous êtes légitimes à donner votre avis mais en tant qu'administration on est là pour mettre en œuvre la politique du gouvernement. »)

Tiens c'est marrant, parce qu'en revanche quand on en vient dans l'après-midi à évoquer avec M. Vilboeuf le rapport de la commission des finances sur l'inspection du travail, dans lequel les rapporteurs notent entre autre que l'objectif de 10000 salariés par agent de contrôle est supérieur à la plupart des pays européens, appellent à renforcer les services de renseignement écrivent qu'il existe une majoration fictive du nombre d'interventions dans WIKIT qui fausse les statistiques, le DGT adjoint ne voit pas en quoi l'administration serait liée par ce rapport.

D'ailleurs, ainsi que le fait remarquer une représentante, il est frappant de constater que les rapports, bilans et autres audits se multiplient et que jamais aucune mesure n'en est tirée par l'administration centrale, bien que ces documents fassent largement état de mal-être et de perte de sens du travail.

SUD questionnant l'administration sur la répartition des suppressions d'effectifs qui se poursuivent, la SG indique que pour le moment la répartition se fait au prorata, ajoutant que *« ce n'est peut-être pas la plus intelligente mais la moins inéquitable »*.

Suis ta mission sans poser de question - info sur la mise en œuvre de l'organisation territoriale de l'Etat

Pour une fois, Mme Fourcade, qui insiste pour nous les livrer, a quelques infos dans sa besace et pas des moindres puisqu'on apprend que jusqu'ici…on nous a tout bonnement menti !

Souvenez-vous, au mois de juillet, la SG nous disait qu'aucun.e agent.e des fonctions support appartenant à l'UR serait transféré aux SG communs. Puis, au mois de septembre, revirement de l'administration : découvrant que des tâches réalisées par des agent.es UR se font pour le bénéfice des UD, celle-ci revenait sur sa parole en indiquant que désormais, il fallait faire du cas par cas et identifier les agent.es UR travaillant pour les UD.

A l'occasion de ce CTM, nous avons eu le droit à deuxième renoncement : alors que la Ministre et ses sbires annonçaient que le transfert aux SG communs se ferait sur la base du volontariat, Mme Fourcade décrète désormais que pour que l'agent.e qui voit ses missions transférées puisse rester au sein de nos services déconcentrés, il faudra qu'un poste soit disponible pour son reclassement: sinon, dehors, ça sera direction le SG commun !

On est donc loin, très loin du concept de volontariat.

Pour SUD, ce nouveau point d'info, où l'administration nous annonce sans problème ce que jusqu'ici elle niait est la preuve que la négociation sur le protocole d'accompagnement des agent.es dans le cadre de l'OTE est un enfumage totale et qu'il n'y avait rien à en tirer. Nous le savions et avions donc décidé suite à la première réunion de cesser de participer à cette négo, temps perdu pour les militant.es de notre syndicat pour négocier des queues de cerise que le ministère n'aura en plus aucune chance de pouvoir imposer au ministère de l'Intérieur dans le cadre de la nouvelle organisation.

Dernière mauvaise nouvelle, la question de la ligne hiérarchique pour les services de l'inspection du travail semble être tranché. Et c'est finalement un scénario jamais abordé jusqu'à présent qui serait retenu : un DDI adjoint consacré uniquement aux services Pôle T serait nommé dans chaque département. Celui-ci dépendrait d'une double ligne hiérarchique. Celui-ci dépendrai à la fois de la DGT, via le Direccte, mais aussi serait sous les ordres du DDI… et donc du préfet. C'est donc un nouvel écueil pour notre administration… et un danger de plus pour l'indépendance des services d'inspection.

Crise des vocations dans un ministère en voie de disparition
Projet de décret statutaire de l'inspection du travail (pour avis)

Sur ce point, nous vous renvoyons à notre compte rendu du CTM du mois de septembre qui listait les modifications importantes pour la formation des IET et pour le concours d'IT. Le cavalier réglementaire persiste dans ce projet de décret : un certain nombre de pouvoirs relevant actuellement du national et de la CAP vont être transférés aux Direccte et à leur arbitraire.

Nous n'avons appris rien de plus durant ce CTM : nous aurons le droit en début d'année prochaine à l'arrêté qui précisera le contenu de la formation et les modalités de titularisation des IET : tout est à craindre dans ce projet…

SUD a voté contre ce projet de décret, tout comme FO, CGT et FSU alors que l'UNSA et la CFDT se sont abstenues.

****

Jean-François AZÉ, Aurianne COTHENET, Fanny LELIMOUZIN & Nina SOISSONS pour SUD TAS
Prochain CTM : 10 et 11 décembre 2019